

ATTENTION



Nouveau Circuit et Nouvelles Echéances



Participer au financement de l'apprentissage et des formations professionnelles : c'est tout l'objet de la taxe d'apprentissage. Suite à la [loi Avenir Professionnel](#), de nouvelles règles ont été définies pour la collecte de cette taxe due au titre de l'année 2023.

Schéma de principe

Contribution Apprentissage



Calendrier de la plateforme SoltéA



Pour retrouver le Lycée Albert CHASSAGNE sur Plateforme , vous pouvez faire la recherche par :

N° SIRET : **194 400 560 00018** (code APE : 8532Z)

N° UAI (ex RNE) : **0440056X**

Toutes les formations du lycée sont accessibles par la voie de l'APPRENTISSAGE



Lycée Albert CHASSAGNE 5 rue Alexis MANEYROL 44560 PAIMBOEUF
Tel : 02 40 27 51 72 m@il : ce.0440056x@ac-nantes.fr